



## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, a approuvé, le :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-283-98** intitulé : « Adopter le Règlement 01-283-98 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à créer les zones 0671 et 0672 à même les zones 0261 et 0295 ainsi qu'à réviser les usages autorisés sur l'avenue Beaumont entre la rue Jeanne-Mance et le boulevard de l'Acadie.»

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.11), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **13 juillet 2017, à compter de 18 h au 405, avenue Ogilvy, salle 200.69 à Montréal.**

L'objet du projet de règlement est de créer les zones 0671 et 0672 à même les zones 0261 et 0295 ainsi qu'à réviser les usages autorisés sur l'avenue Beaumont entre la rue Jeanne-Mance et le boulevard de l'Acadie.

3. Ce projet vise les zones concernées 0261, 0295, 0332, 0651 et 0652, les zones contigües 0227, 0275, 0302, 0306, 0584 et 0639 ainsi que les zones contigües 0008, 0020 et 0769 situées dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie :

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 5 juillet 2017

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
[Le Devoir, édition 5 juillet 2017](#)